Règlement 2026 - EPICURIENNE
Mons (34)

Mis à jour le 28/10/2026

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. Le fait de participer à la randonnée implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

1. Définition

L'Epicurienne est une randonnée typée enduro VTT qui comporte également un tracé Gravel. Ce n'est pas une compétition. Les parcours ne sont pas chronométrés. La randuro ne donne lieu à aucun classement.

Les tracés se composent de plusieurs boucles distinctes comprenant des parties montantes et descendantes avec un dénivelé positif et négatif cumulé d'environ 2600m.

Le cœur de la manifestation d'où partent et arrivent toutes les boucles comporte également un poste de secours et un ravitaillement ainsi que le PC organisation.

Les boucles doivent être ralliées en un temps imparti. Un système de porte horaire permet de limiter l'accès à la seconde boucle et/ou, pour la sécurité de tous, d'imposer un itinéraire de retour raccourci au-delà d'un certain délai.

2. Organisation

L'Epicurienne est organisée par le club Vélo Caroux Haut-Languedoc :
Vélo Caroux Haut-Languedoc - Boissezon - 34390 Vieussan

3. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les pratiquants, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non. Pour prendre le départ, les participants doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S’être acquitté des droits d’inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Porter **obligatoirement** un casque. Le port de gants et de genouillères n’est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- Fournir lors de l’inscription en ligne les documents obligatoires (ou à défaut les présenter au retrait des plaques).
- Être au minimum âgé(e) de 15 ans (année de naissance faisant foi) et présenter une autorisation parentale pour les mineurs.

L’organisation se réserve le droit de refuser l’inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d’engagement et ne pourra pas participer à l’épreuve. Le nombre maximum de participants est librement fixé par l'Organisation.

4. Inscription

Les inscriptions s’effectuent exclusivement en ligne via la plateforme Engage-sports.com https://www.engage-sports.com/lepicurienne-2026. Il sera possible de s’inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration de 7€. Le règlement s’effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l’inscription est annoncé hors frais de dossier Engage-sports (2,49% du montant fixé par l’Organisateur).

Pour valider définitivement l'engagement, les inscrits devront fournir à l'Organisation via téléchargement sur la plateforme d’inscription en ligne :

- une pièce d’identité ⊕ un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du VTT datant de moins d'un an.
  ou
- une copie de licence FFC avec la mention certificat médical
- pour les mineurs, une autorisation parentale dûment signée

/ !\ En cas d’incident technique ayant empêché le téléchargement, ces documents devront obligatoirement être présentés.au retrait des plaques dimanche 1er novembre 2026

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie…).

Les inscriptions fermeront le 20 octobre 2026 à 23h59.

Les inscrits pourront transférer/céder leur place à un autre participant jusqu'au 27 octobre 2026 23h59.

Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente randonnée devait être modifiée, écourtée ou annulée.

5. Matériel

La randonnée est ouverte aux VTT **ET** aux VTTAE. Le parcours Gravel nécessite l'utilisation d'un vélo spécifiquement équipé pour la pratique Gravel.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Epicurienne les pilotes équipés de VTT (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, il est impératif - sous peine d'éviction de la manifestation - de porter sa plaque de guidon.

6. Equipement

VÉLO : un VTT ou VTTAE All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

PROTECTIONS : La participation à l'Epicurienne requiert les protections et l'équipement suivants :

- OBLIGATOIRE : casque jet ou à mentonnière fixe ou amovible homologué CE (en montée et en descente). Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.
- FORTEMENT CONSEILLE :
    - Gants longs.
    - Genouillères ou protège genoux/tibia.
- CONSEILLE :
    - Protection dorsale homologuée CE ou sac à dos avec protection dorsale homologuée CE .
    - Coudières
    - Couverture de survie

- Sifflet
- Téléphone portable.

Le port du casque est obligatoire durant toute la durée de la randonnée. (en montée et en descente).

7. Parcours

Au programme (susceptible d'être modifié) de la randuro : 2 boucles indépendantes avec au total sur la journée +/- 60 km et 2600m de D+

Les tracés VTT seront fournis au format gpx (GPS). Par endroit, ils pourront être matérialisés par des balises FFC sur les portions de l'Espace VTT Caroux en Haut-Languedoc et de la rubalise ou du marquage bombe éphémère sur certains emplacements stratégiques.

Le tracé Gravel sera uniquement disponible au format gpx (GPS).

Les participants ne sont pas autorisés à communiquer les tracés qui leur seront fournis.

8. Déroulement de la randonnée

Le retrait des plaques se déroulera à la Maison des Montagnes du Caroux – 113, avenue de la Gare 34390 Mons - le dimanche 1er novembre à partir de 7h30.

Entre 7h30 et 9h00, les participants prendront le départ de la boucle 1 à partir du cœur de la manifestation situé à Mons, avenue de la Gare.

Conseil de Wisigoth : pour faire les 2 boucles, il est conseillé de ne pas partir après 8h !

Hormis cette fourchette horaire, il n'y aura pas d'ordre ni de temps de départ imposés Chaque participant sera libre de gérer son temps dans l'optique de passer les barrières horaires de chacune des boucles.

Le participant, même lors des portions descendantes, ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Sur les parties ouvertes à la circulation, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

A l'issue de la première boucle de la randuro, les pilotes devront rallier le cœur de course à Mons. Ils pourront accéder à un ravitaillement.

Au-delà d'une certaine heure (porte horaire n°1), les participants ne pourront plus s'engager sur la boucle 2.

Les participants ayant pris le départ de la boucle 2 devront gérer leur temps pour terminer cette boucle dans la limite de la porte horaire suivante (porte horaire n°2). Les retardataires se verront imposer un itinéraire de retour plus rapide

Tous les participants ayant souscrit au repas lors de leur inscription pourront se restaurer à l'arrivée.

9. Assurance

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. L'Organisation prévoira, au moment des inscriptions en ligne, un forfait assurance à prix réduit.

10. Droit à l'image

Par sa participation à l'Epicurienne, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epicurienne en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11. Loi informatique et liberté

Cette compétition est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.